

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE
PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES AU DISPOSITIF
INTEGRE ET COORDONNE D'ACCOMPAGNEMENT
PLURIDISCIPLINAIRE VERS L'EMPLOI (DICAPE)
REALISEES PAR L'ASSOCIATION L'OPERATA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de lutte contre la précarité, la Collectivité de Corse participe au développement d'actions soutenant l'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

A travers des projets territorialisés d'insertion sociale et professionnelle, la possibilité est offerte aux structures associatives de développer des actions innovantes et adaptées aux problématiques des bénéficiaires.

En effet, ce public bénéficiaire du RSA rencontre de nombreux freins à l'insertion et des problématiques multiples d'origine sociale et financière, de logement, de mobilité et de formation qui sont bien souvent la cause d'échecs successifs.

Associés à la coordination inter associative de lutte contre l'exclusion (CLE), des représentants du tissu associatif ont réalisé une analyse systémique des difficultés insertionnelles rencontrées par ce public sur le territoire de Bastia. Celle-ci a mis en évidence la nécessité dans l'accompagnement du public bénéficiaire du RSA d'un décloisonnement, d'une mutualisation, d'une coordination des acteurs et des actions tant sociaux, que professionnels.

Un projet expérimental d'actions participatives mutualisées, le Dispositif Intégré et Coordonné d'Accompagnement Pluridisciplinaire vers l'Emploi (DICAPE), est ainsi porté par ces structures regroupant différentes compétences : l'AFPA, l'association OPRA, l'association ALIS, le Centre Insulaire de Bilan Corse (CIBC) et l'association L'OPERATA.

Ces acteurs du monde associatif proposent une action collaborative innovante qui s'appuie sur une approche globale, renforcée, partenariale et complémentaire.

Les différentes compétences de ces structures (mobilité, logement, alphabétisation, bilan de compétences, formation...) conjointement offertes seront mises à disposition d'un public éloigné de l'emploi et en situation de précarité, inscrivant ainsi l'action dans une volonté de sécuriser, coordonner et privilégier les parcours.

L'expérimentation sera proposée à 12 bénéficiaires du RSA jusqu'à 35 ans sur le territoire de la Ville de Bastia pour une durée maximale d'action de 1050 heures par bénéficiaire, pouvant s'étaler sur huit mois.

Ces personnes présentant de multiples freins à une insertion à une insertion professionnelle seront orientées sur ce dispositif par les services du Pôle Emploi et par le service de l'insertion sociale de la direction insertion logement de la Collectivité de Corse.

Un statut de stagiaire de la Formation Professionnelle dérogatoire au droit commun pourra être proposé aux bénéficiaires.

Deux types d'offre sont ainsi mobilisés sur ce projet :

- l'offre de services interne à l'AFPA (mise à disposition d'un conseiller en insertion professionnelle, et des outils et méthodes destinés à l'élaboration d'un diagnostic personnalisé et à la construction d'un projet professionnel).
- l'offre de prestations portée par les associations l'Operata, le CIBC, ALIS et OPRA.

L'accompagnement sera « renforcé » grâce à des prestations complémentaires portées par l'Operata et le CIBC, permettant l'intervention d'un médecin du travail, d'un ergothérapeute et d'un psychologue du travail et la réalisation de bilans de compétences.

La mise en œuvre de ces prestations complémentaires par ces deux organismes nécessite une participation de la Collectivité de Corse à hauteur de 29 753 €.

Les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2019 programme N5122B chapitre 934 compte 65748 (hors AE).

L'évaluation de cette expérimentation apportera des éléments d'analyse en terme de sorties positives du dispositif RSA et d'insertion professionnelle.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association L'OPERATA d'un montant de 29 753 € au titre des prestations complémentaires nécessaires à la réalisation du projet DICAPE, et la convention de financement pour la période du 1^{er} mai 2019 au 31 décembre 2019 annexée au présent rapport.
- de m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.